

Circulaire d'information

INFCIRC/750

22 avril 2009

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Communication en date du 30 mars 2009 reçue de la mission permanente de l'Islande auprès de l'Agence au sujet de la politique et des mesures adoptées par l'Islande dans le domaine nucléaire

L'Agence a reçu une communication en date du 30 mars 2009 de la mission permanente de l'Islande auprès de l'Agence au sujet de la politique et des mesures adoptées par l'Islande dans le domaine nucléaire.

Conformément à la demande qui y était exprimée, cette communication est reproduite ci-après pour l'information des États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'ISLANDE
auprès de l'AIEA

Naglergasse 2/8, 1010 Vienna
Tel: +43-1 533-2771, Fax: +43-1 533-2774
emb.vienna@mfa.is, www.iceland.org/at

Réf. : UTN09010346/60.B.002

La mission permanente de l'Islande auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique présente ses compliments au Directeur général de l'AIEA et a l'honneur de transmettre la présente communication concernant la politique et les mesures adoptées par l'Islande dans le domaine nucléaire.

L'Islande est partie aux grands accords internationaux de non-prolifération nucléaire pertinents – Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ces accords sont à la base de la politique nationale de non-prolifération nucléaire de l'Islande.

Les Directives applicables aux transferts nucléaires figurant dans la liste de base et la liste d'équipements, de matières et de logiciels à double usage dans le domaine nucléaire, ainsi que de technologies connexes sont intégrées à part entière dans le système islandais sur le contrôle des exportations. En 1972, l'Islande a signé un accord de garanties intégrales avec l'AIEA. La Convention sur la protection physique des matières nucléaires est entrée en vigueur pour l'Islande en 2002. L'Islande a instauré des dizaines d'années plus tôt un système national de comptabilité, de contrôle et de protection physique des matières nucléaires et a renouvelé les clauses juridiques pertinentes en 2009. En 1988, elle a adopté une loi sur le contrôle des exportations qui a renforcé davantage le contrôle des pouvoirs publics sur les transferts de matières stratégiques, y compris les matières nucléaires. En 2008, l'Islande a adopté une nouvelle loi relative aux sanctions internationales. En vertu d'une réglementation basée sur cette loi, elle a mis en œuvre les Directives applicables à l'exportation de matières, d'équipements et de technologie nucléaires et aux transferts d'équipements, de matières et de logiciels à double usage dans le domaine nucléaire, ainsi que de technologies connexes. Le gouvernement a présenté au parlement (Althingi) un projet de loi sur le contrôle d'articles, de technologies et de services d'importance stratégique, qui permettra d'actualiser encore la législation sur le contrôle des exportations.

Lorsqu'elle a mis en place son système de contrôle des exportations, l'Islande a décidé de respecter et d'appliquer les dispositions du document INFCIRC/254/Part1 et 2 tel qu'amendé en ce qui concerne tout transfert de matières et d'équipements nucléaires ainsi que de technologies connexes, y compris les équipements, les matières et les logiciels à double usage dans le domaine nucléaire, ainsi que les technologies connexes.

La mission permanente de l'Islande auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne prie le Directeur général de l'AIEA de diffuser la présente note auprès de tous les États Membres de l'AIEA, à titre d'information et pour témoigner de l'appui que l'Islande apporte aux objectifs de non-prolifération de l'Agence et à ses activités en matière de garanties.

La mission permanente de l'Islande auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Directeur général de l'AIEA les assurances de sa très haute considération.

Mission permanente de l'Islande auprès de l'AIEA
Vienne, le 30 mars 2009

[Sceau]

Au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique
Vienne